

## Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, lance une mission sur l'avenir de la librairie

### Communiqué de presse



#### Contact presse

Département de l'information et de  
la communication  
01 40 15 74 71  
service-presse@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

Les librairies jouent un rôle de premier plan pour la diffusion du livre, pour la promotion de la diversité éditoriale et pour l'aménagement culturel des territoires. Ils bénéficient à ce titre d'une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics, à travers notamment la loi du 10 août 1981 relative au prix du livre, complétée par la loi du 26 mai 2011 sur le prix du livre numérique, le label librairie de référence et les aides directes versées par les différents organismes publics, notamment le Centre national du livre.

Alors que les difficultés structurelles rencontrées ces dernières années par la librairie tendent à s'accroître, entraînant ainsi un risque de détérioration de l'économie du secteur, Frédéric Mitterrand a décidé d'engager une nouvelle étape dans la stratégie de soutien développée par les pouvoirs publics.

Dans cette perspective, Frédéric Mitterrand a confié à six personnalités, Bruno Parent, inspecteur général des finances, Marc Sanson, Conseiller d'Etat, Matthieu de Montchalin et Colette Kerber, libraires, Teresa Cremisi, éditeur, et Alexandre Jardin, écrivain, une mission de réflexion et de proposition sur l'avenir de la librairie.

La mission abordera l'ensemble des problématiques liées à l'accroissement des charges de la librairie et aux incidences des nouveaux modèles de diffusion des livres, notamment par les réseaux numériques.

Elle élaborera, pour la fin du premier trimestre, des propositions innovantes à court et moyen terme.

La mission examinera notamment les questions de l'accès au financement de ces commerces, de l'amélioration de leurs marges et de l'allocation la plus efficace des aides publiques. Dans le prolongement des réflexions déjà conduites sur la création d'une instance de médiation du secteur du livre, chargée notamment de faciliter la mise en œuvre des lois du 10 août 1981 et du 26 mai 2011, elle définira, en accord avec l'interprofession, les missions d'une telle instance ainsi que son champ d'intervention.

Elle étudiera les conditions d'un maintien d'une offre de libraires dense et diversifiée sur le territoire et les facteurs de réussite des libraires face au développement des nouveaux modes de distribution des livres.

Paris, le 11 janvier 2012